



12380 - Croire aux jugement et décret divin

question

Quelle est la place de la patience en islam et qu'est-ce qui doit l'inspirer au musulman?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La croyance au jugement et au décret divins relève des fondements de la foi. Le musulman n'a la foi que quand il sait que ce qui l'a atteint ne pouvait pas le rater et ce qui l'a raté ne pouvait pas l'atteindre et que tout dépend des jugement et décret divins comme le Transcendant le dit: **Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur. Allah est Omniscient.** (Coran,64:11).

La patience occupe dans la foi la place que la tête occupe du corps. La patience est une noble qualité et son observance aboutit à une heureuse issue. Les patients percevront leur rétribution qui ne sera pas comptée. **Ô Mes serviteurs qui avez cru! Craignez votre Seigneur.** Ceux qui ici-bas font le bien, auront une bonne [récompense]. La terre d'Allah est vaste et les endurants auront leur pleine récompense sans compter. »(Coran,39:10)

Tous les malheurs et troubles qui apparaissent sur la terre et affectent les personnes, les biens ou touchent nos familles ou d'autres choses, Allah en avait la connaissance avant leur survenu et les avait notés sur le Tableau bien gardé d'après cette parole du Transcendant: **Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah.**(Coran,57:22).

Les malheurs qui atteignent l'humain lui font du bien. Qu'il le sache ou pas. Allah n'émet pas un jugement qui ne comporte un bien. C'est à ce propos que le Transcendant: **« Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que**



les croyants doivent mettre leur confiance. »(Coran,9:51).

Tout malheur qui survient dépend de la permission d'Allah. Si Allah ne l'avait pas voulu, il ne se serait pas produit. Il n'est arrivé que parce qu'Allah l'a décrété et autorisé. C'est dans ce sens que le Transcendant dit: **Nul malheur n'atteint [l'homme] que par la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur. Allah est Omniscient.** (Coran,64:11).

Le fidèle serviteur doit savoir que tous les malheurs résultent des jugements et décrets divins et qu'il doit se soumettre et rester patient et que l'accès au paradis récompense la patience d'après cette parole du Transcendant: **et les rétribuera pour ce qu'ils auront enduré, en leur donnant le Paradis et des [vêtements] de soie..** (Coran, 76:12)

L'appel à Allah constitue une importante mission. Celui qui l'assume s'expose à de nombreux malheurs et nuisances. Voilà pourquoi Allah a donné à Son Messager l'ordre d'observer la patience à l'instar des autres prophètes : **Endure (Muhammad) donc, comme ont enduré les messagers doués de fermeté** (Coran,46:35)

Allah a orienté les croyants confrontés à une épreuve ou un malheur vers le recours à la patience et à la prière afin de les soulager et de leur apporter très vite la joie: **Ô les croyants! Cherchez secours dans l'endurance et la Ṣalāt. Car Allah est avec ceux qui sont endurants.** (Coran,2:153).

Le croyant doit endurer les choses décrétées par Allah et persister patiemment dans l'obéissance à Allah et s'écarter avec détermination des actes de désobéissance. Celui qui observe la patience, recevra d'Allah au jour Dernier une récompense qui ne sera pas comptée. C'est ce qui fait dire au Transcendant: **Ô Mes serviteurs qui avez cru! Craignez votre Seigneur.** Ceux qui ici-bas font le bien, auront une bonne [récompense]. La terre d'Allah est vaste et les endurants auront leur pleine récompense sans compter. »(Coran,39:10)

Le croyant a ceci de particulier qu'il est rétribué aussi bien pour le malheur que pour le bonheur selon les propos du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui): **Etonnant est le sort du croyant- ce qui n'est donné qu'au croyant-; quand il accède au bonheur et en exprime la reconnaissance (envers Allah) c'est un bien pour lui. Quand un malheur lui arrive et qu'il observe la patience c'est**



encore un bien pour lui.(Rapporté par Mouslim,n°2999.

Allah nous a appris ce que nous devons dire à l'arrivée d'un malheur et expliqué que les patients occuperont une place d'honneur auprès de leur Maître. Sous ce rapport, Il dit: « Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurents, qui disent, quand un malheur les atteint: **Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.**(Coran,2:155-157)